Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 25/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202438-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024-38

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Convocation du	**12 juillet 2024**
Affichage du	**12 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**12**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**02**

Objet : **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS (INERTES ET DANGEREUX) ISSUS DES DEPOTS SAUVAGES**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte, excusée,
M THOMA Hervé,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme SPIRA Julie, excusée
Mme RIGARD Sabine,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L.5211-4-4,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

VU les statuts de la Communauté de communes Thelloise,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

M. le Maire expose au conseil les objectifs du groupement de commandes, à savoir :
☞ Assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation du marché et son exécution,
☞ Prise en charge par la CCT de cette procédure de passation du marché pour la réalisation de :
- L'évacuation et le traitement des déchets inertes issus des dépôts sauvages pour le lot 1
- L'évacuation et le traitement des déchets dangereux issus des dépôts sauvages pour le lot 2.

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de pourvoir utiliser ce marché pour l'enlèvement et le traitement de ces dépôts sauvages.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 25/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202438-DE

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets issu des dépôts sauvages,

Article 2 : **DESIGNER** la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement,

Article 3 : **ACCEPTER** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets (inertes et dangereux) issus des dépôts sauvages,

Article 4 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

Article 5 : **AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer le marché du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes,

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY,

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355